

Agriculture | Démarche individuelle ou collective, quel(s) choix pour les circuits courts ?



En Aquitaine, 10 000 exploitants agricoles ont fait le choix des circuits courts en 2010. Une orientation commerciale dont le recensement agricole démontre les nombreux effets positifs : valorisation de la production, maintien de l'emploi, et pérennisation de l'exploitation en lui assurant un revenu. Dans sa dernière publication «Agreste Aquitaine», la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt fait le point sur ce mode de consommation tout en soulignant, face à l'augmentation de la demande, l'enjeu d'une approche collective de la démarche et non plus seulement individuelle.

En Aquitaine près d'une exploitation sur quatre pratique les circuits courts, contre une sur cinq au niveau national, que ce soit par le biais de la vente directe ou par le biais d'un intermédiaire unique. Un résultat qui selon la publication de la Draaf, place donc l'Aquitaine dans le quinté de tête de ce type de commercialisation. Quant au classement interne, c'est la Gironde, qui se place facilement au premier rang grâce au poids de la viticulture, particulièrement engagée dans les circuits courts (1 viticulteurs sur 2). Viennent derrière la Dordogne, les Pyrénées-Atlantiques, le Lot-et-Garonne et enfin les Landes.

Cela dit, au regard de la variété des productions aquitaines doublées, pour beaucoup d'entre elles, d'une valorisation sous signe de qualité et d'origine, l'Aquitaine a une véritable vocation à suivre la voie des circuits courts. Une commercialisation dans laquelle les producteurs privilégient la rencontre avec le consommateur, à travers la vente à la ferme, les marchés et enfin le commerce de détails. Avec un producteur sur deux engagés sur les circuits courts qui la pratique, la vente à la ferme arrive largement en tête. Un engouement qui s'explique d'une part par la facilité de la démarche (absence de transport notamment) mais aussi par le couplage de la vente des produits et la diversification des activités des exploitations à travers l'hébergement et la restauration. En bref, les producteurs s'engagent massivement dans des démarches individuelles particulièrement en phase avec les attentes sociétales et notamment ici la traçabilité. Pour autant, face à une demande qui s'accroît ces seules démarches individuelles ne pourront suffire longtemps...

La restauration séduit peu

Et pourtant, les chiffres de la DRAAF le constatent, les points de vente collectifs tout autant que la restauration,

n'ont guère la côte. Seuls 600 exploitants aquitains livrent des points de vente collectifs et parmi eux la moitié en font leur premier mode de vente, 200 le second et une centaine le dernier. A noter que si ce sont les producteurs de bovins viande qui y recourent le plus facilement, « quel que soit le produit proposé, la part relative de la vente en point de vente collectif n'excède pas 5% de la branche », précise le document de la Draaf.

Même constat pour la restauration, traditionnelle ou collective, et excepté les viticulteurs, elle séduit peu les producteurs aquitains en circuits courts. Moins de 2% l'approvisionnent. Pour plus de la moitié d'entre eux, elle n'arrive qu'en troisième mode de commercialisation. Au regard des 8000 restaurants (privés et collectifs) qui existent en Aquitaine et des quelques 5 millions de touristes que la région accueille chaque année, les possibilités et débouchés apparaissent pourtant énormes... Si le travail débute, notamment dans le Bio avec la restauration collective ou encore à travers le projet de « ferme drive » lancé par la Chambre d'agriculture de Gironde, il reste encore beaucoup à faire. En tous les cas les perspectives de développement sont bel et bien là, c'est autant aux producteurs qu'aux consommateurs de les saisir en acceptant de croire à la qualité et à l'origine des produits, même s'ils n'ont pas le producteur en personne face à eux.

Plus d'infos: <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7212A21.pdf>



Solène Meric

*Crédit Photo : S. Darroman
Publié sur aqui.fr le 19/07/2012
[Url de cet article](#)*